



Garde d'enfant et salariés vulnérables – Secteur public

<u>Garde d'enfant, quelle solution pour un agent ?</u>	<u>Traitement</u>
<p>Un fonctionnaire d'Etat ou de l'hospitalière ou encore un fonctionnaire de la territoriale travaillant plus de 28 heures hebdomadaires peut bénéficier de l'ASA pour une garde d'enfant lorsque les parents du foyer travaillent et qu'aucun d'entre eux ne peut bénéficier du télétravail :</p> <ul style="list-style-type: none">- en cas de fermeture de la classe ou de l'école de l'enfant- ou lorsque l'enfant est testé positif à la COVID-19- ou encore lorsque l'enfant est considéré comme cas-contact <p>Pour en bénéficier, l'agent doit fournir à son administration :</p> <ul style="list-style-type: none">- un justificatif de l'école attestant que l'établissement ou la classe est fermée- ou un document de l'assurance maladie attestant que l'enfant est testé positif ou qu'il est cas contact- une attestation sur l'honneur qu'il est le seul parent demandant une ASA et que l'autre parent ne peut pas être en télétravail. <p>Ces dispositions ne sont valables que lorsque l'enfant a moins de 16 ans ou pour un enfant handicapé (sans limite d'âge).</p>	<p>100 % de la rémunération du 2 septembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2021</p>
<p>L'agent territorial travaillant à temps non complet de moins de 28 heures hebdomadaires ou l'agent contractuel peut bénéficier d'un arrêt de travail dérogatoire lorsqu'ils relèvent du régime général :</p> <ul style="list-style-type: none">- en cas de fermeture de la classe ou de l'école de l'enfant- ou lorsque l'enfant est testé positif à la COVID-19- ou encore lorsque l'enfant est considéré comme cas-contact <p>Pour en bénéficier, l'agent doit fournir à son administration :</p> <ul style="list-style-type: none">- un justificatif de l'école attestant que l'établissement ou la classe est fermée- ou un document de l'assurance maladie attestant que l'enfant est testé positif ou qu'il est cas contact- une attestation sur l'honneur qu'il est le seul parent demandant une ASA et que l'autre parent ne peut pas être en télétravail. <p>Ces dispositions ne sont valables que lorsque l'enfant a moins de 16 ans ou pour un enfant handicapé (sans limite d'âge).</p>	<p>L'employeur procède à la télédéclaration de l'agent qui bénéficie d'un arrêt de travail dérogatoire indemnisé du 2 septembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none">- sans condition d'ouverture de droits- sans prise en compte dans les durées maximales de versement- sans délai de carence- même vacciné



L'UNSA GRAND EST
AU SERVICE DE TOU-E-S LES TRAVAILLEURS-EUSES

Contact : Florence SPAETER

Mail : ur-grandest-juridique@unsa.org



Garde d'enfant et salariés vulnérables – Secteur public

<u>Quel fonctionnaire est salarié vulnérable et peut donc bénéficier de l'ASA ?</u>	<u>Traitement</u>
<p>Lorsqu'un agent est considéré comme salarié vulnérable, il peut prétendre à l'ASA. A compter du 27 septembre 2021, est considéré comme salarié vulnérable :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'agent sévèrement immunodéprimé- l'agent non sévèrement immunodéprimé et dont le poste de travail les expose à une forte densité virale <p>Vous trouverez des précisions relatives à ces nouvelles définitions à partir du lien suivant : https://www.unsa-fp.org/article/FAQ-Covid-19-accordeon</p> <p><i>(Les fonctionnaires cohabitant avec un salarié vulnérable ne disposent plus de ce dispositif)</i></p>	<p>100 % de la rémunération du 2 septembre 2021 au 31 décembre 2021</p>

Sources

- <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15141>
- <https://www.unsa-fp.org/article/FAQ-Covid-19-accordeon>
- <https://www.unsa-territoriaux.org/article/Covid-19-ASA-ou-en-teletravail-seront-plus-difficiles-a-obtenir>



L'UNSA GRAND EST
AU SERVICE DE TOU-E-S LES TRAVAILLEURS-EUSES

Contact : Florence SPAETER

Mail : ur-grandest-juridique@unsa.org